

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 10

Artikel: Comment améliorer le tir de précision
Autor: Cottier
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348311>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comment améliorer le tir de précision.

Quels sont les moyens propres à améliorer le tir de précision dans les cours de répétition et dans les sociétés militaires ? Telle est la question posée par le distingué rédacteur de la *Revue militaire suisse* à ses camarades que le problème intéresse.

* * *

Dans sa conférence du 6 janvier 1932, *D'un cours de répétition à l'autre*, le colonel-divisionnaire GUISAN, alors commandant de la 1^{re} division, avait relevé les médiocres résultats du tir d'essai au cours de répétition de 1931. Le % des restés, au 1^{er} exercice, atteignait dans presque toutes les unités de la 1^{re} division, un chiffre extraordinairement élevé. Aussi, l'accomplissement de ce tir d'essai figura-t-il dans le programme du cours de répétition de 1932, malgré qu'il fût un cours de « détachement ».

Les résultats du tir d'essai de 1932 furent-ils meilleurs dans toutes les unités ? Il serait intéressant de connaître le % des restés pour les années 1931 et 1932.

Quels sont les facteurs qui influencent si défavorablement les résultats de tir dans nos cours de répétition ?

1^o le manque de temps.

2^o L'enseignement par trop superficiel donné par les cadres. Ces derniers, bien souvent, sont inaptes à leur rôle d'instructeur de tir. Citons, à ce propos, que lors du tir inter-unités de Morges 1932, ce sont les lieutenants qui ont obtenu la moyenne la plus faible (31,8 points sur un maximum de 50. Moyenne des appointés et soldats : 32,7 points).

3^o Le désintéressement qu'apportent beaucoup trop de tireurs dans l'accomplissement de leurs tirs militaires hors service. Un trop grand nombre d'hommes, en entrant au

stand, n'ont qu'une idée : effectuer le plus rapidement possible leurs tirs obligatoires et brûler leurs 24 cartouches dans le plus court délai. Les résultats obtenus importent souvent peu. Tant mieux si l'on « sort », tant pis si l'on « reste ».

Mais revenons à notre premier facteur : manque de temps dans nos cours de répétition.

Le programme très chargé de nos cours ne permet pas aux commandants d'unités de consacrer le temps nécessaire à l'instruction du tir et aux tirs réels. Il semble, d'une façon générale, que l'on n'ait qu'un souci : se débarrasser le plus tôt possible de ces tirs d'essai pour entreprendre l'instruction du combat. Cette façon de procéder ne date du reste pas d'aujourd'hui. La mentalité, tendant à considérer ces tirs comme une corvée, s'atténuerait bien vite si un plus grand nombre d'officiers voulaient bien, au civil, comprendre mieux leurs devoirs et leurs obligations militaires et consacrer une partie de leurs loisirs à seconder nos sociétés de tir.

Que se passe-t-il presque toujours dans nos cours de répétition ? Lundi : mobilisation, marche sur les stationnements. Mardi : mise en état des cantonnements, commencement des tirs. Mercredi : fin des tirs. A noter encore que soit le mardi, soit le mercredi, une demi-journée doit être consacrée à l'inspection d'armes.

Il est compréhensible, dans ces conditions, que les résultats soient médiocres. L'on ne peut que difficilement faire tirer 8 cartouches à 170 hommes en 1 ½ journée dans un stand de village ne possédant généralement que 4 cibles. Bien heureuses, mais bien rares sont les compagnies qui peuvent disposer d'un stand de 5 ou 6 cibles.

Prenons l'exemple d'une compagnie ne disposant que de 4 cibles.

Temps mis à sa disposition pour les tirs :

mardi après-midi, de	1330 à 1730	= 4 heures
mercredi matin, de	0700 à 1200	= 5 heures
mercr. après-midi	1330 à 1730	<hr/> = 4 heures
Total :		13 heures

Cibles à disposition : 4 = 52 heures-cibles.

52 heures cibles à 45 coups en moyenne à l'heure :
2340 cartouches.

1 ^{er} exercice :	170 hommes tirent	8 cartouches	=	1360 c.
restés 50 %	85	»	6	» = 510 c.
restés 30 %	25	»	6	» = 150 c.
restés 50 %	12	»	6	» = 72 c.
restés 50 %	6	»	6	» = 36 c.
			Total :	2128 c.

Donc, juste le temps, à une heure-cible près, d'exécuter le programme, mais un programme quelque peu saboté, sans une reprise sérieuse du tir, d'où 50 % de restés au 1^{er} exercice.

Comment pourrait-on diminuer ce 50 % de restés ?

En procédant de la façon qui suit, nous sommes persuadés que nous y réussirions :

a) Sitôt la troupe arrivée dans ses cantonnements, faire rassembler les livrets de tir. Les déposer au bureau de compagnie.

b) Le cdt. de cp. et ses chefs de section examinent les livrets de tir et classent à part ceux des hommes :

1. restés au 1^{er} exercice du tir d'essai du dernier cours de répétition ;

2. sortis au 3^e ou 4^e exercice des tirs militaires obligatoires de l'année précédente ou de l'année en cours, si l'homme a déjà accompli ses tirs hors service ;

3. restés définitivement aux tirs militaires obligatoires de l'année précédente ou de l'année en cours.

c) Tous les hommes relevant de l'une ou l'autre des catégories mentionnées sous chiffres 1, 2, ou 3 recevront une instruction spéciale.

Cette instruction sera donnée par des officiers, sous-officiers, bons instructeurs de tir, voire même par des hommes aptes à cet enseignement, fonctionnant au civil comme moniteurs dans une société. Rappelons à ce sujet que dans les cours de moniteurs de tir organisés par la

Confédération, les sociétés ne doivent envoyer que des tireurs qualifiés. Les officiers fédéraux de tir renvoient ceux qu'ils jugent incapables.

d) Le reste de la compagnie, représentant les bons tireurs, après une courte préparation au tir, exécute son tir d'essai.

INSTRUCTION SPÉCIALE A DONNER AUX MAUVAIS TIREURS.

Cette instruction doit consister en une préparation au tir, reprise dans tous les détails. *Elle doit se faire en face de cibles.* Nous ne saurions assez insister sur ce point, car, l'on voit assez fréquemment, au cours de cette préparation, l'homme viser sur des buts tels que tronc d'arbre, cheminée, etc., buts ne répondant nullement aux exigences de cette instruction, et sur lesquels tout contrôle de la ligne de mire au moyen du miroir est quasi impossible.

Les commandants de compagnie doivent posséder dans leur matériel des cibles d'instruction (cibles réduites), 2 ou 3 miroirs de contrôle et un appareil pour tir réduit (appareil Lienhardt ou autre). Tout ce matériel à acheter aux frais de la caisse d'ordinaire.

RÔLE DES INSTRUCTEURS OU MONITEURS DE TIR.

Chercher et déterminer le plus rapidement possible les fautes commises par le mauvais tireur.

Position du tireur. L'homme étant dans la position du tireur couché et visant sur sa cible doit :

1. avoir le corps légèrement oblique à droite par rapport à la direction de tir, sans que les hanches soient gênées ou tordues. Les jambes légèrement écartées ou croisées.

Si le corps n'est pas légèrement oblique à droite, l'homme ne pourra pas placer correctement la crosse entre le muscle de l'épaule et la poitrine. D'autre part, la tête n'étant pas suffisamment dégagée, 9 fois sur 10 — surtout quand l'homme portera le sac — il se blessera la pommette avec l'anneau de la tige de percussion en retirant la culasse.

2. les deux coudes aussi rapprochés que possible ; les avant-bras presque verticaux.

L'avant-bras gauche, qui supporte l'arme, fait fonction de levier. Il sera d'autant plus incliné que les coudes seront plus éloignés l'un de l'autre. Plus les coudes sont écartés, plus le poids du fusil est sensible sur l'avant-bras gauche. L'homme se fatigue rapidement, l'encrossement est défectueux, et le tireur ne peut pas arrêter son coup au moment du départ.

3. ne pas avoir le nez collé à l'anneau.

Il doit exister une bonne largeur de main entre le nez du tireur et l'anneau. Si cette distance n'est pas observée, la visée n'est pas normale, l'encoche de mire apparaît beaucoup trop grande comparativement au guidon.

4. le fusil horizontal. Le bord supérieur de la feuille de hausse parallèle au bord supérieur de la cible. Le guidon au centre de l'encoche de mire.

Si l'arme est tordue à gauche, le coup porte à gauche et en bas ; l'inverse si l'arme est tordue à droite.

5. la 2^e phalange de l'index de la main droite engagée sur la détente ; les 4 autres doigts serrant fortement la poignée de crosse et pressant la crosse contre l'épaule.

Le tireur n'engageant que la 1^{re} phalange de l'index a tendance à arracher. L'effort pour faire partir le coup, dès le moment où le cran d'arrêt est pris, est plus sensible pour la 1^{re} phalange que pour la deuxième.

6. l'action du doigt sur la détente, très indépendante.

Les autres parties de la main doivent rester énergiquement liées à la poignée de crosse afin que le mouvement de l'index ne se communique ni à la main, ni au bras.

7. la plaque de couche, et non seulement une partie de celle-ci, solidement appuyée entre le muscle de l'épaule et la poitrine.

Si l'homme n'appuie pas fortement la crosse contre l'épaule, le recul sera d'autant plus sensible au départ du coup. Il aura l'épaule meurtrie après quelques coups. D'autre part, les balles ne porteront pas en cible à l'endroit

visé ; l'espace parcouru par la crosse non appuyée, pour rencontrer la résistance à opposer au recul, aura fait dévier le canon au départ du coup.

Pour se rendre compte si l'homme tient fermement son arme appuyée correctement dans le creux de l'épaule, il suffit d'exécuter une pression sur l'extrémité du canon.

La position du corps du tireur et de l'arme étant réglée, il faut encore déterminer les fautes que le tireur peut commettre :

1. Inspiration. Beaucoup d'hommes inspirent trop fortement au moment où ils épaulent. La pression de cette quantité d'air est trop forte et agit sur les muscles du cou et sur le cœur. La pression artérielle augmente et communique, par les bras et les mains, un tremblement à l'arme. Il faut habituer l'homme à inspirer, puis à expirer et à ne garder que la quantité d'air suffisante, n'incommodant nullement la mise en joue et le départ du coup.

2. Fautes de pointage :

guidon trop plein = coup trop haut.

guidon trop fin = coup trop bas.

Mauvaise action du doigt sur la détente = coup à droite en bas.

Peur du coup : le tireur ferme les yeux ou avance par un mouvement brusque et nerveux le haut du corps au moment du départ du coup. Généralement ces deux fautes sont conjuguées.

Le coup d'épaule provient de différentes causes. Tantôt, c'est la crainte de la détonation ou du recul. Tantôt, le désir d'utiliser, pour arracher la détente, le moment où la position de l'arme paraît la plus favorable. Enfin, chez d'autres tireurs, c'est de la nervosité.

Le coup d'épaule est la faute la plus difficile à corriger.

Le plongeur le plus endurci obtiendra généralement un touché avec une arme qu'il ne croit pas chargée.

On ne combat efficacement le coup d'épaule qu'en découvrant la raison et en inculquant au tireur la volonté de se dominer.

Nous nous dispensons de parler des influences extérieures : éclairage, vent, etc. et renvoyons nos lecteurs aux dispositions des règlements en vigueur.

Voilà, ce qu'en tout cas, tous nos cadres devraient savoir pour pouvoir, soit au cours de répétition, soit au sein de nos sociétés de tir, agir efficacement auprès des mauvais tireurs. Car, n'oublions pas que, bien souvent, il suffit de peu de chose pour faire d'un mauvais tireur un bon tireur. Et bien des hommes se découragent du tir parce qu'ils tirent mal, mais personne n'a corrigé leurs défauts.

TIRS HORS DU SERVICE.

Au début de cet article, nous mentionnions, comme un des principaux facteurs influençant défavorablement les résultats de tir dans nos cours de répétition, le peu d'intérêt qu'apportent beaucoup de tireurs à l'accomplissement de leurs tirs militaires hors du service.

Nous pouvons classer ces tireurs dans diverses catégories :

1. les antimilitaristes pour lesquels les tirs militaires obligatoires — comme du reste tous les devoirs du service — sont une corvée. Les hommes appartenant à cette catégorie n'ont qu'un désir en entrant au stand : exécuter leurs tirs dans le minimum de temps possible. Le plus grand nombre se donnera tout juste la peine d'obtenir 14 points et 6 touchés à l'exercice dit « d'armée », car il faut éviter un appel au cours de rééducation, appelé communément « cours pour restés ». Puis, une fois les conditions de l'exercice d'armée remplies, les exercices couché sur cible B et à genou sur cible A seront tirés en vitesse.

2. les « pressés » qui, sans être de mauvais soldats, voudraient, à peine entrés au stand, en être déjà sortis.

Cette catégorie, comprenant des bons et mauvais tireurs, exécutera ses tirs dans un minimum de temps. Peu importe si l'on ne remplit pas les conditions requises. L'on reviendra, mais au cours spécial.

3. une 2^e catégorie de « pressés » est celle comprenant les employés auxquels le patron n'a accordé qu'un congé très limité pour l'exécution de ces tirs. Les intéressés ne demanderaient pas mieux que de pouvoir tirer calmement et convenablement, mais le temps manque et l'on craint la réprimande du patron. Et ceci est si vrai, qu'un jour, un de ces « restés » déclarait : « Je tirerai mieux au cours de restés, j'aurai plus de temps, mon patron sera obligé de m'accorder, à cette occasion, le congé nécessaire ».

4. les nerveux.

5. les myopes et les presbytes, qui, chaque année, ne remplissent les conditions qu'avec une peine infinie ou « restent », mais ne veulent pas faire les frais d'une paire de lunettes, prétextant qu'elle ne leur est pas nécessaire pour leurs occupations civiles.

6. les mauvais tireurs, « restés » de chaque année, catégorie que l'on devrait verser dans une autre arme que l'infanterie.

7. les tireurs qui se présentent avec des armes déréglées.

8. les négligents ne se rendant au stand que l'avant-dernière ou dernière journée de tir de leur société, bougonnant parce qu'ils se trouvent en la nombreuse compagnie de tireurs de leur catégorie et doivent stationner, parfois 2 ou 3 heures, avant de pouvoir tirer. Et, lorsque leur tour est venu, ils se hâtent d'expédier leurs tirs.

9. enfin, les insouciants qui, au mois de septembre, se souviennent qu'ils avaient des tirs obligatoires à exécuter. Dans cette catégorie, comme dans celle des « restés », l'on y rencontre parfois des officiers. Triste exemple ! Des sanctions spéciales, autres que celles prévues par les ordonnances, devraient être prises contre ces gradés.

Par ce qui précède, nous pouvons aisément nous représenter combien est délicate, difficile et lourde la tâche des comités de nos sociétés de tir et de leurs moniteurs de tir, et ceci, principalement pour les grandes sociétés de la ville.

La critique est aisée. A qui la faute si, au cours de répétition, le % des restés est trop élevé : aux sociétés de tir.

A qui la faute si les résultats de tir des cours de répétition sont inférieurs à ceux des écoles de recrues : aux sociétés de tir.

Haro sur le baudet !

Malgré cela, les comités de ces sociétés accomplissent leurs devoirs au plus près de leur conscience. Nous connaissons nombre de membres de ces comités qui, sans rémunération aucune, consacrent par année, aux grandes sociétés de nos villes 10 à 20 samedis après-midi et dimanches matin. Ces membres dévoués n'ont qu'un but : se mettre à la disposition de leurs camarades, les reprendre au tir, les faire bénéficier de leur expérience, de façon que ces tireurs puissent, soit améliorer leur tir, soit maintenir leurs aptitudes.

Il existe une catégorie, malheureusement trop nombreuse, de soldats qui ne s'exercent au tir qu'aux cours de répétition et lors des tirs hors service. Il est aisé de comprendre que pour la majorité de ces hommes, les aptitudes au tir diminuent chaque année. Si les intéressés se donnaient la peine de consacrer pendant 8 à 10 jours, avant de se rendre au stand, 10 minutes par jour à des exercices de mise en joue et de départ du coup, leurs résultats seraient bien meilleurs. Mais, c'est beaucoup trop leur demander. Les sociétés de tir ne sauraient tout de même être rendues responsables de ce manque de préparation.

Comment les membres des comités de ces sociétés et leurs moniteurs de tir peuvent-ils agir efficacement auprès des tireurs ?

Les dispositions des ordonnances et du programme de tir hors du service prescrivent entre autres que :

1. les comités des sociétés sont responsables des tirs ;
2. la discipline de tir doit être strictement observée ;
3. les tireurs sont tenus de se conformer aux ordres du comité de la société ou du directeur des tirs sous peine d'être exclus du stand ;
4. les sociétés doivent donner aux mauvais tireurs l'occasion de s'exercer.

Il faut donc que les membres du comité et le moniteur de tir :

- a) fassent immédiatement acte d'autorité auprès des hommes sabotant leurs tirs ;
- b) ne leur permettent de tirer conséutivement plus de 2 exercices. Si les intéressés ne veulent pas obtempérer à cet ordre, leur retirer leur feuille de stand et les obliger à terminer leur tir après 1/2 h. ou 1 h. d'interruption. Enfin, si ces tireurs ne veulent pas se conformer à cet ordre, leur signifier qu'ils ne pourront terminer leur tir que lors d'une prochaine journée de tir de la société.
- c) interviennent de suite auprès de tout tireur qui, au 1^{er} exercice déjà, tire mal ;
- d) arrêtent momentanément le tir de tout homme qui, quoique ayant bien débuté, n'obtient pas — par suite de fatigue ou d'énerverement — 14 points et 6 touchés à l'exercice d'armée.
- e) usent de toute leur habileté et de leur patience pour calmer les nerveux et corriger les mauvais tireurs.

C'est principalement à ces tireurs que les sociétés doivent donner l'occasion de s'exercer. Les résultats obtenus se marquent au dos de la feuille de stand. Mais, si, comme cela se présente 6 fois sur 10, les tireurs ne veulent pas s'exercer et payer les munitions nécessaires à ces exercices d'entraînement, le moniteur de tir ne pourra pas les y obliger. Il ne pourrait le faire que si la société prenait ces cartouches à sa charge. Cette dépense supplémentaire ne saurait être imposée ni aux intéressés, ni aux sociétés.

CONCLUSIONS.

1. Le commandant d'unité doit posséder le matériel mentionné au début de cet article, nécessaire à la préparation au tir.

2. Une inscription spéciale concernant le tir devrait être faite dans le contrôle de corps en regard du nom de chacun des hommes.

3. Les jeunes officiers devraient s'intéresser davantage au tir et faire partie d'un comité de société de tir. Il n'est pas normal que ces sociétés soient dirigées ou présidées par de simples soldats, des sous-officiers, voire même des hommes non astreints au service.

4. Une mention spéciale devrait être faite dans le livret de service de tout homme s'occupant du tir au civil. Le commandant d'unité se rendrait immédiatement compte des éléments qu'il possède et à l'occasion d'un cours de répétition, dans lequel le tir d'essai doit être accompli, il confierait l'instruction du tir à ces instructeurs, sans distinction de grade.

D'autre part, cette inscription spéciale dans le livret de service encouragerait les jeunes officiers et sous-officiers à faire partie de comités de sociétés de tir.

5. Donner aux commandants d'unité le temps nécessaire pour que dans les cours de répétition le tir d'essai et l'instruction préparatoire en vue de ce tir puissent se faire normalement.

6. Ne pas critiquer continuellement l'activité des sociétés de tir, mais au contraire venir en aide à leurs comités et les seconder de toutes nos forces.

Major COTTIER.

